

## G.T. Informatique du 1<sup>er</sup> juillet 2009

### La Politique des petits pas

Conformément aux engagements pris le 4 mars dernier, ce groupe de travail entré dans le cadre des réunions périodiques sur la sphère informatique entre organisations syndicales et direction générale. En préambule, M. RAMBAL, Directeur adjoint au Directeur Général, a annoncé la prochaine diffusion du document d'orientation stratégique ou DOS<sup>1</sup> consacré à l'informatique DGFIP et d'une note précisant le périmètre de l'harmonisation indemnitaire finalement accordée aux informaticiens grâce à leur mobilisation (cf. G.T. du 23/06/09).

L'Administration a réaffirmé sa volonté de mettre en place un pilotage unifié des structures, en attendant la mise en place des D.L.U., dont le projet sera débattu ultérieurement.

F.O.-DGFIP est revenu sur l'articulation entre groupe de travail (G.T.) et Comité Technique Paritaire Central (C.T.P.C.), seule instance paritaire réglementaire représentative des personnels. Le Directeur adjoint a confirmé le rôle du C.T.P.C., comme instance de validation des décisions préalablement analysées et débattues en G.T..

Le Directeur adjoint a confirmé ensuite le rattachement fonctionnel des agents du pôle SI-1F de Nantes à l'administration centrale, il a précisé que la question de l'Assistance en administration centrale serait traitée par un G.T. spécifique, et réaffirmé que le projet Copernic serait mené sur l'ensemble du périmètre prévu, y compris R.S.P. ; la priorité donnée actuellement au contentieux en fiscalité, qui correspond au vœu du Ministre, accompagne la mise en place des Pôles de Recouvrement Contentieux (P.R.C.), et ne signifie pas un abandon du périmètre.

Après l'expression de chaque organisation syndicale, le GT a procédé à l'analyse des 11 fiches prévues à l'ordre du jour ;

#### Sur l'assistance de proximité (fiche 1)

La réflexion avance, notamment sur la question du rattachement hiérarchique et fonctionnel des structures. La Direction Générale préconise ainsi, dans les Directions Locales Uniques (D.L.U.) avec présence d'un Département Informatique du Trésor (D.I.T.), le rattachement des Chargés de Mission Informatique et Bureautique Départementaux (C.M.I.B.D.) ex-D.G.C.P. au Pôle transverse de la D.L.U. plutôt que celui des Chargés de Mission Informatique (C.M.I.) ex-D.G.I. au Service Assistant Utilisateurs de l'ex D.G.C.P.(S.A.U.-D.I.T...).

F.O.-DGFIP a exprimé les réserves et observations suivantes :

- Risque de vider une partie des S.A.U.-D.I.T. de leurs effectifs. Les personnels de ces structures souhaitent majoritairement conserver une poly-compétence, et exercer leurs fonctions entre assistance téléphonique et intervention de terrain.
- Crainte d'un retour en arrière pour les C.M.I.B.-D., à l'époque de la « prééminence » des T.P.G., comme avant l'intégration de ces personnels en D.I.T.... et puis, Comment espérer un « pilotage renforcé » sur des structures aussi disséminées ?
- Remise en cause indirecte du lien fonctionnel régional des D.I.T. avec les C.M.I.B.-D. des T.G./D.L.U. sans D.I.T.... Même si Le Directeur en fait pour le moment son modèle de référence de par le nombre...
- Problème des C.M.I. ex-D.G.I., qu'il convient « d'arrimer » à la « sphère informatique », compte tenu de la disparité des situations : nombreux Faisant Fonction, agents P.A.U. sans prime T.A.I. pour des raisons de quota...

Le Directeur adjoint a pris note de ces éléments, et précisé que le sujet serait reconsidéré ultérieurement, dans le cadre global de

---

<sup>1</sup> Le D.O.S., version moderne de l'antique projet de service, est censé décrire les principes sur lesquels s'appuie la direction générale pour exercer ses missions. Il fixe le « cap » de l'action collective en précisant les évolutions à intervenir dans l'exercice des missions à l'horizon 2012. Il se veut pédagogique vis-à-vis des personnels !

l'Assistance, en tenant compte notamment de l'analyse en cours de la Mission Nationale Audit et Conseil, et sans négliger le lien et la spécificité informatique des structures concernées.

À cette occasion, il a rappelé que le contrat I.B.M. de maintenance des matériels de l'ex-D.G.C.P. pourrait ne pas être reconduit, ce qui alignerait la pratique sur celle en cours à l'ex-D.G.I....

#### Mission développement D.I.T. de Nice (fiche 2)

Compte tenu du remplacement progressif des applications RCT et EAU par HELIOS, la Direction Générale propose de réorienter le D.I.T. de Nice sur des missions de développement et plus particulièrement sur l'application Taxe Habitation (TH) de la filière fiscale actuellement externalisée.

F.O.-DGFIP s'est félicitée de voir réinternalisée une partie du développement applicatif, et espère que la mission sera confortée au sein du D.I.T. F.O.-DGFIP a souhaité que d'autres applications actuellement externalisées suivent le même chemin. F.O.-DGFIP a demandé à la Direction Générale de prendre toutes dispositions afin que les agents du D.I.T. de Nice puissent bénéficier des formations suffisantes.

Madame BIED-CHARRETON, Chef du Service des Systèmes Informatiques, a souligné que la Direction Générale souhaitait pour le D.I.T. de Nice une mission pérenne « à moyen terme », et non à court terme, et que le transfert de compétence sera organisé en 2010, entre la Tierce Maintenance Applicative (T.M.A.), l'Administration Centrale et le D.I.T. de Nice.

L'Administration a renvoyé « à plus tard » l'éventualité de confier des tâches de développement « réinternalisées » à d'autres sites.

#### Editique/C.E.N.T. (fiches 3 et 4)

Comme nous l'avons souhaité lors du GT du 4 mars dernier, le dossier éditique a de nouveau été évoqué sur ses 2 aspects : Le centre éditique de MEYZIEU et la situation des personnels exerçant leurs missions dans les ateliers d'édition façonnage des D.I.T.

F.O.-DGFIP a souhaité connaître les conditions de reprise du dispositif négocié et validé lors du C.T.P.C. du 10 novembre 2004 (reconversion, indemnisation pour perte de prime...), et souligne que l'atelier de proximité des D.I.T., prévu dans le projet d'origine, a disparu, au profit d'éditions dématérialisées.

Le Directeur Général Adjoint a annoncé un bilan complet pour un prochain G.T. et une révision éventuelle du dispositif, si nécessaire... Les entretiens de reconversion avec les agents concernés seront réactivés. Les agents en fonction au C.E.N.T. de MEYZIEU dont l'emploi n'a pas été supprimé dans leur D.I.T. d'origine, pourront bénéficier rétroactivement de la prime de mobilité ;

Par ailleurs, F.O.-DGFIP a souhaité que la Direction Générale examine le cas des agents recrutés dans les ateliers d'édition après la décision de 2004 pour renforcer les équipes éditiques restantes du fait du retard pris dans la construction et démarrage du C.E.N.T. et qui sont en principe exclus des mesures indemnitaires éditiques.

F.O.-DGFIP a regretté que les O.S. nationales n'aient pas été invitées à se rendre à MEYZIEU au C.E.N.T., comme cela avait été envisagé lors des discussions antérieures dans le cadre de la Commission de Suivi du Schéma Directeur Informatique (ex D.G.C.P.).

#### Plateaux Uniques Virtuels (P.U.V., Toscane, Opéra, fiches 5 et 6)

La tendance actuelle d'installer des P.U.V. se confirme, même si le Directeur déclare ne pas avoir de « plan d'ensemble » (arrivée annoncée de GESPRO) ; Le gain attendu est une gestion mutualisée et optimisée des sites physiques (absences, congés, traitement des appels...) au bénéfice des utilisateurs et des agents (à voir !).

F.O.-DGFIP s'interroge sur les répercussions, en terme d'emplois, et s'étonne de voir mise en place une spécialisation des structures, qu'on ne souhaitait pas à l'origine... Par ailleurs, les problèmes d'effectifs sur le plateau Toscane conduisent l'Administration à intégrer des personnels administratifs non qualifiés T.A.I. ; F.O.-DGFIP a une nouvelle fois rappelé que les missions de l'Assistance ressortent des missions intégrées dans les métiers de l'informatique et qu'elles doivent être confiées à des agents T.A.I. (P.A.U....), qualifiés.

La Direction ne veut pas pour autant se priver de renforts efficaces, « *l'expérience du plateau de Strasbourg prouve que les personnels de filière administrative peuvent parfaitement réussir dans cette activité* », et est prête à les « accompagner » vers une qualification P.A.U...s'ils le souhaitent !!

L'examen P.A.U. semble d'ailleurs difficile d'accès, ce qui conduirait à réexaminer son

contenu, voire à le réadapter à la mission Assistance.

Le sujet sera réexaminé d'ici fin 2009, en liaison avec un G.T. spécifique aux P.U.V..

#### Régularisation prime T.A.I. P.A.U. C.S.I. (fiche 7)

Dans la filière fiscale, un agent en fonction dans un CSI obtenant la qualification P.A.U. bénéficiait ou pas de la prime T.A.I. au premier jour du mois suivant sa réussite à l'examen de P.A.U. selon qu'il appartenait ou pas au périmètre de l'assistance défini au 1<sup>er</sup> septembre 1999. Cette différence de traitement pouvait entraîner, à exercice de missions identiques, un décalage d'attribution de la prime T.A.I. préjudiciable à un certain nombre d'agents. La Direction Générale a proposé d'y mettre fin.

F.O.-DGFIP approuve cette proposition et regrette qu'elle ne soit pas intervenue plus tôt 14 agents qualifiés P.A.U. sont concernés.

#### Pilotage des D.I.T. pendant la phase intermédiaire (fiche 8)

Pour le moment, on ne touche à rien, le D.I.T. reste placé sous l'autorité du TPG ou du DLU où il est situé.

*« Toutefois, ses liens fonctionnels avec le service des systèmes d'information de la Direction Générale sont renforcés ».*

Cette fiche se veut être une simple présentation, « clarification » de l'existant, Aucune nouveauté particulière, par rapport à la présentation du 4 mars 2009 si ce n'est la rencontre annuelle entre bureaux S.I. et encadrement supérieur des D.I.T... Les discussions prochaines (quand ?) sur la D.L.I. seront l'occasion de reconsidérer l'ensemble des attributions...

#### Déploiement outils collaboratifs (fiche 9)

Sous ce vocable, il faut comprendre le déploiement d'un nouvel outil de messagerie, agenda, et de gestion documentaire.

Outlook et Lotus sont abandonnés au profit de Thunderbird, un agenda personnel (Lightning) sera intégré à la messagerie et un agenda partagé (OBM) sera déployé progressivement.

F.O.-DGFIP s'est étonné de l'absence, a priori, de formation envisagée pour les C.M.I....

Des éléments techniques, complémentaires seront communiqués aux équipes concernées : récupération des archives, carnet d'adresses, procédures d'installation, formation des C.M.I....

#### Prestations externes (fiche 10)

Répondant à la demande des organisations syndicales, la Direction Générale a présenté lors du GT du 4 mars dernier un état exprimé en jours/Homme des prestations externalisées au sens le plus large. Suite à certaines corrections demandées par F.O.-DGFIP, la Direction Générale a présenté à nouveau les éléments chiffrés.

Le Directeur Général Adjoint a précisé qu'un constat régulier serait fait dans le GT sur ces prestations (y compris l'hébergement de serveurs), avec un maximum de précision quant aux chiffres annoncés..

Pour F.O., au-delà des chiffres, un débat de fond sur le recours aux prestations externes reste nécessaire, notamment sur l'obligation de prévoir la réinternalisation au profit des informaticiens DGFIP.

#### Gouvernance des S.I. (fiche 11)

3 instances de « *gouvernance stratégique* » sont mises en place pour piloter les systèmes d'information de la D.G.Fi.P.

Pour F.O.-DGFIP, une explication de texte s'impose afin que les représentants du personnel dans ce GT puissent correctement appréhender l'économie du dispositif : description dans un langage compréhensible pour tous, des fonctions de chacune des instances, composition de ces instances, articulation entre celles-ci, équivalence (si il y en avait une) dans la précédente organisation de la « *Gouvernance* »...

#### Questions diverses

- F.O.-DGFIP a évoqué le cas d'agents qualifiés P.A.U. cadre C exerçant les fonctions correspondant à leur qualification et promus cadre B par concours ou liste d'aptitude, et dont le maintien sur les fonctions est injustement remis en cause au plan local ... Le Directeur adjoint bien informé de la situation, s'est engagé à donner une réponse sur la « doctrine » de la Direction sous 8 jours... Nous espérons instamment qu'elle répondra à l'attente des personnels et de F.O.-DGFIP.
- Enfin, F.O.-DGFIP a demandé à la Direction Générale pour le prochain G.T. de produire un bilan de la mission Backup du S.N.S. de Marseille, et notamment du Plan de Secours Hélios.

En conclusion, pour F.O.-DGFIP ce nouveau groupe de travail s'il a eu le mérite de se tenir conformément aux engagements de la Direction

Générale ne permet pas aux personnels de la sphère informatique de se faire une idée bien précise de la future organisation du service des systèmes d'information. C'est la politique des petits pas au moment où émergent les besoins collectifs inhérents à la mise en place des nouvelles structures communes. Les personnels informaticiens n'ont pour le moment aucune

vision sur l'ambition informatique de la D.G.Fi.P. Certes la Direction Générale annonce que tout cela va venir en son temps. Sur le terrain, une fois de plus, les « acteurs du changement » comme l'on dit aujourd'hui bref les personnels devront comme d'habitude utiliser les bouts de ficelle pour régler les problèmes qu'ils rencontrent chaque jour.

#### Délégation F.O.-DGFIP :

André AMBROSIO (D.I.T. de Marseille) - Frédéric DEVYNCK (C.S.I. de Lille) - Yves GIQUEL (S.G.A. F.O.-DGFIP - Cyrille GOYETTE (D.I.T. de Bordeaux) - Jean-François NADEAU (Siège F.O.-DGFIP) - François SCHMITT (S.G.A. F.O.-DGFIP) - Maryline SOUCHARD (C.S.I. Poitiers) - Eric SYMPHORIEN (C.S.I. de Bordeaux)

### **Dernière minute : extrait du document d'orientation stratégique concernant l'informatique**

#### LA CONDUITE ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS INFORMATIQUES

- ⇒ **S'appuyer sur la qualité du réseau actuel**
  - Garantir une informatique de qualité à partir des structures existantes et des missions informatiques de la DGFIP : développer et maintenir les applications, participer aux grands projets informatiques ; mettre en œuvre les fonctions d'exploitation et d'éditique (production des impressions et envoi de documents aux usagers) ainsi que l'acquisition de données par saisie ou lecture optique ; assurer l'assistance des utilisateurs et des usagers.
  - Mener une réflexion sur les conditions d'un pilotage unifié des centres informatiques et sur l'harmonisation des systèmes d'assistance aux utilisateurs.
- ⇒ **Unifier et développer la gouvernance informatique**
  - Définir les principes du système d'information de la DGFIP dans le cadre d'un plan stratégique à moyen terme.
  - Unifier le pilotage des projets informatiques par l'établissement d'un tableau de bord stratégique et de suivi de l'ensemble des projets.
  - Homogénéiser la gouvernance et la gestion des projets informatiques par l'établissement d'une cartographie des processus, l'harmonisation des responsabilités réciproques du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage, la mise en place d'une méthodologie harmonisée (étude d'urbanisation, évaluation en coûts complets, détermination du retour sur investissement).
- ⇒ **Faciliter le travail de l'agent**
  - Mettre en place une mission transverse chargée d'établir puis de piloter un programme de dématérialisation couvrant tous les domaines d'activité.
  - Faire évoluer le parc applicatif pour limiter les doublons et rechercher des outils unifiés.
  - Unifier le poste de travail et répondre aux objectifs d'ergonomie par une logique de portail.
  - Contribuer au développement durable par la réduction des impressions et par le développement des outils modernes d'échanges.
  - Améliorer la politique de qualité du système d'information.